

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024100305

Séance du 03/10/2024

Référence
2024100305

Objet de la délibération
CREATION DE VINGT DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	13	20

Date de la convocation
28/09/2024

Date d'affichage
28/09/2024

Vote
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Le : 08/10/2024

Et

Publication ou notification
du :
08/10/2024

L' an 2024 le 3 Octobre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry Thierry, Maire

Présents : Mmes : PROUVEUR Aurore, BONNEEL Audrey, HARDY Nicole, MM : ROLLAND Thierry, REFFAS Alain, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, DEFFONTAINE Bernard, FAUCHILLE Patrice, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, D'HULST Thierry, DUPAS Philippe, JOLY Julien.

Excusés : SELOSSE Olivier ayant donné procuration à REFFAS Alain, POULAIN Brigitte ayant donné procuration à JONVILLE Yves, DE NANTEUIL Christian ayant donné procuration à FAUCHILLE Patrice, HARDY Nicole ayant donné procuration à LEPERS Jean-Pascal, CARPENTIER Florine ayant donné procuration à LIEVAIN Michel, FLEUROUX Stéphanie ayant donné procuration à D'HULST Thierry, LEBRUN Nathalie ayant donné procuration à PROUVEUR Aurore

Absent non excusé :

A été nommé(e) secrétaire : Mme PROUVEUR Aurore

Objet de la délibération : CREATION DE VINGT DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien du bâtiment « Agrotech », des bâtiments municipaux, d'organiser adéquatement la surveillance des enfants lors de la pause méridienne et sur les temps périscolaires et d'assurer le respect des réglementations avec des effectifs nécessaires sur le centre aéré. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 25 septembre 2024, 2 emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures pour une durée d'un an. De plus, il soumet la création de 1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 30 heures pour une durée d'un an.

Il propose de même de créer 9 postes d'adjoints d'animation pour assurer la continuité du service public sur les temps des mercredis récréatifs et des temps périscolaires et le club ado (5 postes pour une durée hebdomadaire de 8 heures et 45 minutes, 3 postes sur une durée hebdomadaire de 32 heures, 1 poste pour une durée de 35 heures hebdomadaires). Les 9 postes d'adjoints d'animation sont créés pour une durée s'établissant du 02/09/2024 au 31/10/2025. Dans l'optique d'assurer la tenue du service public du centre aéré des vacances de la Toussaint, il propose la création de 9 postes d'adjoints d'animation pour une durée s'établissant du 21/10/2024 au 31/10/2025.

Enfin, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 02 octobre 2024, 1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures pour une durée de six mois afin d'assurer la gestion des dossiers d'urbanisme en collaboration avec le service instructeur, assurer le suivi des délibérations et effectuer les tâches courantes (dactylographie, téléphone, agenda).

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal

DECIDE :

De créer 22 emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique, d'adjoints d'animation et d'adjoint administratif suite à l'accroissement temporaire d'activité.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/09/2024

Le Maire
Thierry ROLLAND

Le secrétaire de Séance

